

TRANSFERT « DEPART »

Si l'imprimé est incomplet, votre demande de transfert départ ne pourra pas être traitée.

1 - L'étudiant qui souhaite poursuivre ses études dans une autre université française doit procéder à une demande de transfert de son dossier universitaire

2 - Il doit se renseigner sur les modalités d'accueil de l'université dans laquelle il souhaite s'inscrire

3 - Après accord de l'Université d'accueil, l'étudiant complète le formulaire en joignant les pièces demandées à l'UFR SHA qui procèdera au transfert départ du dossier.

4 - Pour les étudiants ajournés à la 1^{ère} session, le transfert ne sera effectué qu'une fois les résultats de la 2^{ème} session publiés.

Pour vous inscrire dans une autre UFR de l'Université de Poitiers, vous n'avez pas à faire transférer votre dossier. Il vous appartient de prendre contact avec le service scolarité de l'UFR d'accueil pour connaître les modalités d'inscription